

SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Association pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement



Communiqué de presse : ZAC LAUZE-EST, recours en annulation de la décision du Conseil de Métropole du 3 octobre

L'association Saint Jean Environnement conteste le projet actuel d'extension de la grande zone d'activité de la Lauze sur les espaces agricoles au sud de la commune de St Jean de Védas. Elle a déposé un recours auprès du Président de la Métropole de Montpellier (PJ), demandant l'annulation de la délibération du Conseil de Métropole du 3 octobre, approuvant la Déclaration de Projet, et autorisant le lancement des travaux d'aménagement.

Il est affligeant de constater que nos élus et décideurs s'obstinent sur des projets et aménagements décidés il y a vingt ans ou plus, alors que les conditions du développement territorial doivent depuis des années, être repensées en profondeur face à l'urgence climatique et aux exigences renforcées de préservation des terres agricoles...

Doit-on aujourd'hui :

- choisir cet emplacement (la Lauze-Est) pour y construire, entre autres, un « Hôtel Logistique » de 55.000 m² de surface de plancher, éloigné du centre, allongeant les distances à parcourir pour des milliers de véhicules de livraison ?
- détruire 19 ha de très bonnes terres agricoles, où l'on devrait créer un agri parc, et préserver des ressources alimentaires stratégiques en proximité de la grande ville ?
- faire disparaître une portion de la Ceinture Verte de Montpellier, espace de respiration, de compensation et de séquestration de CO²
- ignorer la possibilité de créer une desserte multimodale ferroviaire, alors que l'Etat a engagé un grand plan de relance du fret ferroviaire, visant notamment à délester les voies routières toujours plus encombrées.
- créer des emplois à Saint Jean de Védas, commune déjà excédentaire en emplois. N'est-ce pas multiplier les déplacements en voiture, sans pour autant planifier la desserte des zones d'activité, et zones commerciales, par des transports collectifs rapides, cadencés et maillés ?

La concertation publique menée en 2018, a été bâclée, et comme l'exige la loi, les choix proposés ne sont justifiés par aucune analyse comparative récente, de solutions alternatives, notamment sur la localisation. Le dossier d'Enquête Publique de juin 2023, est très lacunaire, en particulier sur ce point.

Saint Jean Environnement évoque l'hypothèse d'investir de préférence les espaces séparant les autoroutes A709 et A9, dont les espaces sont suffisants et leur accessibilité routière déjà assurée par deux échangeurs de l'A709 pouvant être adaptés. Sur les plans environnement et paysages, les impacts y seraient moins sévères.

Le projet est à repenser, dans sa globalité.

Saint Jean de Védas le 8 novembre 2023

Philippe HIPERT, Président de Saint Jean Environnement **Bernard LAPORTE** animateur Commission Urbanisme

Destinataires : Presse, Collectif CEINTURE VERTE de Montpellier, ...

Pièces jointes :

- Copie du courrier du 3 novembre à la Métropole, recours gracieux
- Mémoire adressé à la Métropole en 2021

Logistique Urbaine Durable <https://www.cerema.fr/fr/actualites/projet-interlud-innovations-territoriales-logistique-urbaine-nov>